

## Programme de bourses d'études

### *Règlements*

#### Détails du concours

7 bourses sont attribuées annuellement, pour un total de 4 500 \$. Ces bourses sont accordées par tirages au sort parmi les bulletins de participation dûment complétés et reçus avant la fin de la période d'appel:

- ✓ 3 bourses de 500 \$ pour les **finissants du secondaire** qui poursuivront leurs études à un niveau supérieur; soit une spécialité offerte par la formation professionnelle ou par une maison d'enseignement de niveau collégial;
- ✓ 2 bourses décernées à un étudiant du **niveau collégial** d'un montant de 750 \$;
- ✓ 2 bourses décernées à un étudiant du **niveau universitaire** d'un montant de 750 \$.

#### Durée du concours

Le concours débute le 22 janvier 2019 et se termine le 31 mars 2019, 16 h.

#### Admissibilité

Pour être admissible, la personne doit être membre de la Caisse populaire Desjardins Mer et montagnes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et être étudiant à temps plein dans un établissement d'enseignement de formation professionnelle, collégiale ou universitaire reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Il est à noter qu'un récipiendaire d'une bourse des éditions précédentes est admissible au tirage de l'année suivante.

#### Comment participer

Le participant doit remplir le formulaire disponible dans les quatre centres de services de la Caisse populaire Desjardins Mer et montagnes soit, aux centres de Madeleine, Mont-Louis et Murdochville et au siège social à Grande-Vallée et le déposer dans la boîte à cet effet.

Le formulaire de participation est aussi disponible sur le site Internet de la Caisse au [www.desjardins.com/caissememeretmontagnes](http://www.desjardins.com/caissememeretmontagnes). Il peut être imprimé et rempli à la main ou transmis électroniquement à l'attention de M. Gilles Richard, directeur général, [gilles.richard@desjardins.com](mailto:gilles.richard@desjardins.com).

La réception du courrier électronique faisant foi de signature. Votre formulaire de participation doit être reçu au plus tard, le vendredi **31 mars 2019 à 16 h**.

## **Tirages des bourses**

Le gagnant est déterminé par tirage parmi l'ensemble des participants admissibles pour chacune des trois catégories. Les tirages auront lieu le mercredi 24 avril 2019, lors de l'assemblée générale annuelle de la Caisse.

## **Modalités de versement**

Les bourses sont octroyées aux gagnants de chacune des catégories en deux versements égaux (septembre 2019 et janvier 2020). Les bénéficiaires doivent fournir une attestation de fréquentation scolaire dans les trente (30) jours suivant le début de la session scolaire (inscription à temps plein obligatoire).

Note : Le gagnant d'une bourse pourrait recevoir seulement la moitié du prix s'il ne fréquente pas l'école à temps plein à la deuxième session.

## **Conditions générales**

La Fédération des caisses Desjardins du Québec, ses caisses et filiales ne seront pas responsables des formulaires de participation perdus, mal acheminés, en retard, frauduleux, ni de toute défaillance du site Internet ou à toute autre raison que ce soit pendant la durée du présent concours.

Les enfants des dirigeants et employés de la Caisse populaire Desjardins Mer et montagnes sont admissibles à ce programme de bourses.

Les prix doivent être acceptés tels quels et ne pourront être transférés, changés ou substitués. Les bourses seront administrées par la Caisse populaire Desjardins Mer et montagnes.

Le nom des gagnants sera diffusé sur le site [www.desjardins.com/caissemereetmontagnes](http://www.desjardins.com/caissemereetmontagnes). La Caisse se réserve le droit de publier le nom et des photographies des boursiers lesquels renoncent à toute compensation à ce sujet.

Le fait de ne pas donner suite aux exigences reliées à l'attribution de la bourse libère la Caisse de toute obligation liée à ce prix. La Caisse se réserve le droit de mettre fin au présent programme de bourses, si des événements indépendants de sa volonté l'empêchent de le poursuivre; dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra lui être imputée. Toute personne qui participe au concours accepte de se conformer au présent règlement et aux conditions sans appel de la Caisse qui se chargera de son application.

## **Siège social**

Caisse populaire Desjardins Mer et montagnes

2 rue du couvent

Grande-Vallée, Qc

G0E 1K0

Tél. : 418 393-2100 (siège social et centres de services)

Appels sans frais : 1 877-493-2100

*N.B. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*